



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 6

Loctite 8151

No. FDS : 280434

V001.0

Révision: 26.09.2007

Date d'impression: 07.01.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

Loctite 8151

Utilisation prévue:

Pâte anti-soudure en aluminium

Raison sociale:

NV Henkel Belgium S.A.
Havenlaan 16 Av. du Port
1080 Brussel / Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 27 11

Fax: +32 (2) 420 27 25

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

En cas d'urgence:

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

2. Identification des dangers

R12 Extrêmement inflammable.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Pâte anti-soudure en aluminium

Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Propane 74-98-6	200-827-9	> 1 - < 2,5 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Butane, n- 106-97-8	203-448-7	> 25 - < 50 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Pentane 109-66-0	203-692-4	> 2,5 - < 10 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12 Xn - Nocif; R65 R66 R67 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53
naphta lourd (pétrole), hydrotraité;; Benzene < 0,1% 64742-48-9	265-150-3	> 10 - < 25 %	Xn - Nocif; R65, R66
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) 7429-90-5	231-072-3	> 2,5 - < 10 %	F - Facilement inflammable; R15 R10
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	265-151-9	> 2,5 - < 10 %	F - Facilement inflammable; R11 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R38 R67 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Mesures de protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Stockage:

Stocker dans un endroit frais et sec.
Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour
Belgique

Base

Liste des valeurs limites d'exposition à des agents chimiques

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
PROPANE PROPAAN 74-98-6				Cette substance existe sur la liste officielle mais sans valeurs. Veuillez voir le texte original s.v.p. Enregistré.	
N-BUTANE N-BUTAAN 106-97-8	800	1.928	Valeur moyenne déterminée par le temps.		
N-PENTANE PENTAAN 109-66-0	600	1.796	Valeur moyenne déterminée par le temps.		
	750	2.242	Limite à court terme.		
	1.000	3.000	Valeur moyenne déterminée par le temps.		EU-2000/39/EC
ALUMINIUM (FUMÉES DE SOUDAGE) 7429-90-5		5	Valeur moyenne déterminée par le temps.		
		10	Valeur moyenne déterminée par le temps.		
		5	Valeur moyenne déterminée par le temps.		

Protection respiratoire:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:

L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.
Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final.
Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Mesures générales de protection et d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect	aérosol argent
Odeur:	caractéristique

Propriétés phys.-chim.:

Point d'ébullition	0 °C (32 °F)
Point d'éclair	-60 °C (-76 °F)
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	3000 mbar
Densité (20 °C (68 °F))	0,692 g/cm3
Solubilité qualitative (Solv.: eau)	immiscible
Limite d'explosion inférieur [vol%]	0,7 % (V)
supérieur [vol%]	8,5 % (V)
Teneur VOC	71 % (Comme défini dans la directive européenne 2004/42/EC)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Matières à éviter:

Aucun connu

Produits de décomposition dangereux:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

11. Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Peut provoquer maux de tête, vertiges.

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Peut entraîner une légère irritation des yeux.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Peut avoir des effets nocifs à long terme dans les eaux.

Mobilité:

Le produit s'évapore facilement.

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux prescriptions.

Code de déchet(EWC):

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée." Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport ferroviaire RID:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	23
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Navigation intérieure ADN:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport maritime IMDG:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

Transport aérien IATA:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, inflammable

15. Informations réglementaires

Symboles de danger:

F+ - Extrêmement inflammable



Phrases R:

- R12 Extrêmement inflammable.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S24 Éviter le contact avec la peau.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Indications additionnelles:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R38 Irritant pour la peau.
- R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations complémentaires:

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.